

Textes et contextes

ISSN : 1961-991X

: Université de Bourgogne

2 | 2008

Varia 2008

Quello che non so di me : filiation adoptive et identité dans l'Italie du XXI^e siècle

Quello che non so di me: Adoptive Filiation and Identity in 21st Century Italy

01 December 2008.

Enrica Bracchi

🔗 <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=133>

[Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Enrica Bracchi, « *Quello che non so di me* : filiation adoptive et identité dans l'Italie du XXI^e siècle », *Textes et contextes* [], 2 | 2008, 01 December 2008 and connection on 22 July 2024. Copyright : [Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=133>

PREO

Quello che non so di me : filiation adoptive et identité dans l'Italie du XXI^e siècle

Quello che non so di me: *Adoptive Filiation and Identity in 21st Century Italy*

Textes et contextes

01 December 2008.

2 | 2008

Varia 2008

Enrica Bracchi

🔗 <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=133>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

-
- 1 S'il existe une littérature récente et assez vaste (entre autres Colli 2008, Covacich 2003 et 2005, Venturi 1990, Zecchi 2003) sur l'adoption de mineurs, nationale ou internationale, racontée par les protagonistes, les parents et/ou les enfants, la question de la recherche des origines, et donc de l'identité personnelle, n'est souvent pas abordée de façon explicite. En effet, la plupart des romans qui traitent ce sujet racontent la complexe aventure de l'adoption en soulignant l'implication aux niveaux psychologique et personnel ainsi que la difficulté des procédures juridiques, longues et compliquées, qui peuvent rendre l'adoption un véritable 'parcours du combattant', un 'chemin de croix'. Ces récits s'arrêtent souvent au moment de l'arrivée de l'enfant (ou des enfants) dans leur nouvelle famille et le besoin ressenti par les parents ainsi que par l'enfant (ou par les enfants) de rechercher et/ou de (re)trouver leur propre identité de parents adoptifs et d'enfant(s) adopté(s) n'est souvent pas abordé.
 - 2 Cependant, étant donné que l'adoption est strictement liée à une construction identitaire difficile ainsi qu'au besoin de rechercher ses origines biologiques¹, cet aspect mérite d'être traité et analysé de près.
 - 3 À cette fin, nous avons choisi comme point de départ de notre réflexion un roman au titre très significatif : *Quello che non so di me*

(Miliotti 2006), *Ce que je ne connais pas de moi*. Cette œuvre se prête tout particulièrement à une réflexion sur la filiation adoptive et sur l'identité dans une Italie du ^{xxi}^e siècle qui reste un pays encore fortement lié à ses traditions et à ses mœurs dans les questions concernant la famille (filiations, nouvelles réalités familiales, parentalités, procréations...) ². Un pays où l'on porte parfois un regard complaisant sur ces 'pauvres' enfants abandonnés et venus de loin, parfois aux caractéristiques somatiques 'étranges et étrangères' ainsi qu'au patrimoine biologique différent par rapport à celui de leurs parents, et où l'on ne comprend pas qu'« on peut être des enfants sans être des clones de ses propres parents » ³ (Miliotti 2006 : 29). Dans un second temps, nous allons ainsi observer de près la question de la filiation en tant que telle et plus précisément de la filiation adoptive dans le contexte italien d'aujourd'hui.

- 4 Dasha/Daria, une adolescente de treize ans, adoptée par un couple italien, et Anna, sa mère adoptive, sont les deux protagonistes du roman *Quello che non so di me*. À travers cette œuvre, nous pouvons suivre la préparation et la réalisation d'un voyage réel, et tout autant psychologique, qui amènera les deux protagonistes à Stepantsevo, petit village natal de l'adolescente, situé dans la région de Vladimir, à environ 180 km au nord-est de Moscou. L'aventure commence un jour comme les autres, devant le miroir de la salle de bain, quand Dasha/Daria exprime le souhait/besoin d'avoir plus de renseignements sur ses origines biologiques. Très naturellement, l'adolescente annonce à sa mère, pendant qu'elle lui sèche les cheveux : « Maman, je souhaiterais aller en Russie voir où je suis née... et [voir] ma maman russe ! » ⁴ (Miliotti 2006 : 31). Anna attendait ce moment depuis quelque temps et, aussi spontanément que sa fille, elle lui répond : « Bien sûr, nous irons là-bas » ⁵ (*ibid.*), comme s'il s'agissait de la chose la plus naturelle au monde. Toutefois, en réalité, cette réponse cache une véritable crainte chez cette mère adoptive qui s'apprête à accompagner sa fille à la découverte d'un passé biologique mystérieux qui pourrait se révéler douloureux.
- 5 Dans ce roman, le voyage représente aussi un rituel initiatique au début de l'adolescence (*ibid.*). Il mènera Dasha/Daria et Anna à rechercher et à (re)trouver leur identité de fille et de mère. La question identitaire, nous l'avons dit, représente un aspect majeur de l'adoption. En effet, pour ce qui est des parents, lorsque la sentence de sté-

rilité (Casadei 2003 : 20) est prononcée, le couple, touché dans son intimité et dans son identité sexuelle, doit commencer à faire le deuil de l'idée d'un enfant qui ne pourra jamais naître ; et dans certains cas, la mère devra aussi accepter un ventre infertile et impropre à porter un enfant. De plus, lorsqu'un couple décide d'entamer la procédure d'adoption, la filiation devient une affaire parfois plus publique que privée, aspect souligné, dans le roman, par les mots d'Anna : « Et il était si étrange de devoir raconter ce que nous avions de plus intime à un étranger, ou mieux, à plusieurs étrangers, simplement parce que nous voulions avoir un enfant. »⁶ (Miliotti 2006 : 93).

- 6 Pour ce qui est de l'enfant par contre, quand il s'agit de l'adoption d'un enfant étranger, il porte parfois en lui un patrimoine somatique et culturel qui souligne, à tout moment de sa vie, sa différence. En effet, « par l'adoption internationale [...] ce n'est pas seulement une personne extérieure à la famille qui entre dans le cercle le plus intime de l'affection et des liens personnels, mais plus exactement un étranger »⁷ (Paganini 2006 : 284).
- 7 Ce besoin de recherche d'identité et d'un pôle d'identification s'accroît avec l'adolescence, un âge caractérisé par la recherche et la construction de l'identité psychologique (Farri Monaco / Niro 1999 : 20). Il est donc tout à fait naturel que Dasha/Daria, à l'âge de treize ans, exprime cette curiosité généalogique (Toselli 2008 : 120) et ce besoin d'aller en Russie « pour trouver quelque chose »⁸ (Miliotti 2006 : 37). En effet, elle affirme ne rien connaître d'elle-même en tant que Russe, mis à part son prénom bien évidemment. Cette connaissance ne lui suffit pas, elle veut « connaître des choses sur [sa] mère, celle qui [l'] a portée dans son ventre, et la voir »⁹ (*ibid.*) parce qu'il est important de ressembler à quelqu'un (Miliotti 2006 : 203) et d'avoir des points de repère dans la construction d'une identité. Il est aussi important de savoir pourquoi on a été mis au monde, une question que tout adolescent se pose, mais qui dans la filiation adoptive représente un trou (Toselli 2008 : 117) qui doit être comblé, un espace flou qui demande à être éclairci. Dasha/Daria désire fortement chercher Luda, sa mère biologique, pour rendre plus clair le passage de sa vie d'avant et d'après l'adoption, pour compléter son 'roman familial', dans le sens freudien du terme¹⁰.

- 8 La quête identitaire de Dasha/Daria et de sa mère s'inscrit aussi dans un contexte plus large, national, où la filiation en tant que telle, se situe au croisement de multiples interrogations sur le devenir de la société italienne et où l'adoption internationale constitue un phénomène très répandu. De nombreux changements sur le plan de la reproduction, de la procréation¹¹, de la (dé)natalité ainsi que de l'évolution-révolution de la famille¹² caractérisent en effet l'Italie du xxi^e siècle. Ce sont des sujets d'actualité qui revêtent un intérêt juridique, social ainsi qu'identitaire, et qui représentent de grands enjeux pour la Péninsule car elle doit faire face à une situation nouvelle où les changements n'ont pas encore été complètement assimilés et nécessitent un temps d'acceptation et d'intégration.
- 9 Le terme de filiation renvoie au fait d' 'être le fils de' et il est utilisé dans deux acceptions, l'une se référant directement à la procréation et l'autre au lien unissant l'enfant à ses parents. Comme le fait remarquer Zurlo (2002 : 3), il existe un double niveau de signification de ce mot : un niveau biologique, et un niveau symbolique, plus complexe, qui renvoie, ce dernier, à la participation à la descendance, aux liens affectifs, aux désirs, aux droits et aux devoirs qui en découlent.
- 10 Du point de vue juridique, les conditions nécessaires pour que l'on puisse parler de filiation sont représentées par la naissance de l'enfant et l'existence physique du père et de la mère. Ainsi, lorsqu'il y a procréation, trois types de filiation existent : la 'filiation légitime' (Code civil italien art. 231 s.), qui a lieu au sein du mariage, la 'filiation naturelle' (Code civil italien art. 250 s.), qui a lieu hors mariage ; et enfin la 'filiation incestueuse' (Code civil italien art. 251). La loi, quant à elle, reconnaît une quatrième forme de filiation qui est indépendante de la procréation : la 'filiation adoptive'. L'adoption est donc une façon autre de créer un lien car elle intègre le souhait d'un enfant abandonné de trouver des (nouveaux) parents et les aspirations d'un couple à avoir un enfant. Ces besoins et ces désirs doivent être accompagnés par « une vision de fécondité symbolique de l'existence »¹³ (Camiolo 1999 : 9), qui permet de surmonter le deuil procréatif biologique pour arriver à une procréation affective et donc adoptive (Peila 1995 : 30).
- 11 De nos jours, l'adoption est un phénomène de société très important et il faut noter qu'en Italie plus de la moitié des couples qui choi-

sissent d'adopter un ou plusieurs enfants mineurs présentent une demande 'mixte', pour une adoption nationale et pour une adoption internationale¹⁴. En effet, le nombre d'enfants italiens adoptables n'est pas suffisant ; pour chaque enfant italien susceptible d'être adopté, le juge a à disposition entre quinze et vingt couples (Tonizzo / Micucci 2003 : 56). Cela montre que les démarches pour la protection de l'enfance abandonnée dans le cadre de la législation italienne ont été très rigoureuses pendant les dernières années et ont amélioré la condition de vie des familles, diminué les conditions de misère morale et matérielle et, par conséquent, ont donné la possibilité aux enfants italiens de grandir au sein de leur famille biologique.

- 12 En Italie, l'adoption internationale est un phénomène assez récent qui ne s'est développé qu'à la fin des années 1960¹⁵, dans le cadre d'une plus grande solidarité transculturelle, notamment envers les Pays en voie de développement et les Pays d'Extrême-Orient, frappés par les guerres. À cette époque, la plupart des couples qui choisissaient d'adopter des enfants avaient souvent déjà eu des enfants biologiques. Pendant les années 1970, ce qui était vu comme une 'mission humanitaire' de la part des adoptants se poursuit. Toutefois, à cet esprit solidaire s'ajoute, peu à peu, une attention croissante pour les problèmes du sous-développement et un intérêt pour les cultures non européennes. C'est à partir des années 1980¹⁶ qu'on assiste à une flambée du nombre des adoptions internationales¹⁷ due au fait que les enfants italiens abandonnés diminuent, que les couples stériles augmentent et souhaitent – de plus en plus – adopter de très jeunes enfants.
- 13 Les besoins des adultes l'emportent souvent sur l'attention portée à la situation des enfants, dont les histoires et les racines sont peu à peu oubliées et laissées de côté, très loin dans l'espace géographique. Ce qui représente une caractéristique de l'adoption encore de nos jours. Dans le roman *Quello che non so di me*, Anna affirme : « Une autre personne l'aura sûrement tenue dans ses bras [...] bien avant moi. Toutefois, cela ne m'était jamais venu à l'esprit, ou peut-être je ne voulais pas y penser, avant. Il s'agissait d'une histoire qui ne m'appartenait pas »¹⁸ (Miliotti 2006 : 27). En effet, la préoccupation principale des couples résidait dans la peur du racisme et de l'exclusion de cet enfant 'différent', ce qui motive aussi de nos jours le désir de les intégrer le plus possible dans la 'société d'adoption'.

- 14 Le problème du déracinement de l'enfant ne semblait donc pas poser beaucoup de problèmes, même s'il représentait souvent (tout comme c'est le cas aujourd'hui) une expérience déchirante qui provoque parfois des blessures difficiles à guérir, notamment d'un point de vue identitaire. La prise de conscience des retombées négatives de ces attitudes s'est traduite par une attention toute particulière portée sur le travail de préparation des couples prêts à accueillir un enfant étranger afin qu'ils s'ouvrent au nouveau et au différent, en transformant leur désir/besoin d'avoir un enfant venu d'ailleurs en véritable objet d'amour, dont il faut respecter l'individualité et l'histoire car : « L'enfant n'est pas né au moment où nous l'avons connu¹⁹ » (Toselli 2008 : 82) ; et l'intérêt supérieur de cet enfant doit rester le principe directeur dans toute démarche et décision concernant son adoption²⁰.
- 15 Toutefois, malgré cette apparente ouverture, il peut arriver que l'enfant interracial (Peila 1995) ne soit pas vraiment intégré parce que les couples espèrent plutôt son assimilation totale dans la nouvelle culture d'accueil, en tant que potentiel enfant/adulte blanc, plutôt que comme individu étranger, parfois d'une autre couleur (Vincitorio 1995 : 36).
- 16 Si les statistiques montrent que les couples candidats à l'adoption se tournent de plus en plus vers l'adoption internationale²¹ et que 70% (ISTAT 2005 : 7) de ces futurs parents affirment que l'accueil d'un enfant d'ethnie différente ne posera pas de problèmes en matière d'intégration sociale, les chiffres concernant les continents d'origine²² des enfants adoptés mettent, en revanche, en évidence que les Italiens sont encore réticents quant à l'adoption d'un 'Autre aux caractéristiques somatiques différentes'. En effet, dans ces familles interraciales²³, le (ou les) membre(s) 'différent(s)' restent encore des enfants avec peu (ou pas) de traits somatiques évidents. Pourquoi, donc, cet écart existe-t-il?
- 17 D'après nous, il est à mettre en relation avec le regard des 'Autres-autochtones' vis-à-vis de l'Autre-étranger', issu d'une filiation adoptive tout comme de l'immigration²⁴. La famille italienne d'aujourd'hui, malgré les grands changements²⁵ de ces dernières décennies, reste la cellule de base de la société ; elle joue un rôle de premier plan et accepte dans son ensemble l'altérité qui caractérise le monde mo-

derne. Toutefois, la société trahit encore souvent une relative intolérance à l'égard de ce qui s'écarte de la norme. Toute société humaine établit de fait ce qu'est et ce que doit être une famille, ainsi que les modes de filiations, dont l'adoption (Paganini 2006 : 283). De plus, la méfiance et la peur envers la différence, ainsi que la présence toujours forte de traditions italiennes, nous semblent encore aujourd'hui constituer un obstacle à l'acceptation de l'Autre-étranger-italien'.

- 18 Dans la filiation adoptive, le contexte social joue un rôle considérable dans l'évolution personnelle et psychologique ainsi que dans la définition de l'identité notamment de l'enfant. Cet enfant ressent le besoin de s'identifier et de se reconnaître dans la communauté d'un pays qui l'a adopté, qui est devenu sa (nouvelle) patrie, ainsi que de se sentir reconnu par la communauté même. Cependant, ces enfants venus d'ailleurs ne sont pas toujours pleinement acceptés 'pour ce qu'ils sont' aujourd'hui et 'pour ce qu'ils étaient' avant.
- 19 Les récents épisodes de racisme qui ont eu lieu à l'école²⁶, le lieu qui devrait par excellence valoriser la différence, ainsi que la récente motion sur les *Classi di inserimento (Classes d'insertion)*²⁷, ont alimenté de nombreuses polémiques et emporté la réflexion sur le concept d'ouverture (ou de fermeture) d'un certain nombre d'«Italiens» envers les 'nouveaux Italiens', issus de l'adoption internationale ou de l'immigration. Nombreux sont d'ailleurs les stéréotypes et les préjugés vis-à-vis des ethnies-autres qui n'ont pas encore été éradiqués, la formation d'une identité nationale multiethnique et interethnique n'étant qu'à ses débuts.

Cambiano classe ai figli: ci sono gli stranieri, puzzano (2007). Document électronique consultable à : http://www.ulaintercultural.org/printbrev.php3?id_breve=1070. Page consultée le 20 novembre 2007.

Campanato, Graziana / Rossi, Vittorio (2003). *Manuale dell'adozione nel diritto civile, penale, del lavoro, amministrativo, tributario*, Padova : CEDAM.

Camiolo, Massimo (1999). « L'adozione nella storia », in : *Famiglia Oggi - Adozione internazionale* ; n. 3, 8-17.

Casadei, Dario (2003). « Risvolti psicologici - Il concepimento come ossessione », in : *Famiglia Oggi - Procreazione ad ogni costo* ; 12, 20-27.

Classi ponte per alunni stranieri - Sì della Camera a mozione Lega (2008). Document électronique consultable à :

http://www.repubblica.it/2008/10/sezioni/scuola_e_universita/servizi/classi-inserimento/classi-inserimento/classi-inserimento.html?ref=search. Page consultée le 15 octobre 2008.

Coppie e bambini nelle adozioni internazionali – Rapporto della Commissione sui fascicoli dal 16/11/200 al 30/06/2007 realizzato in collaborazione con l'Istituto degli Innocenti (2007), Presidenza del Consiglio dei Ministri, Commissione per le Adozioni Internazionali.

Colli, Tiziana (2008). *Una madre adottata*, Bologna : dupress.

Covacich, Mauro (2003). *A perdifiato*, Torino : Einaudi.

Covacich, Mauro (2005). *Fiona*, Torino : Einaudi.

Del Giudice, Federico (2008). *Nuovo dizionario giuridico – Enciclopedia di base del diritto* Napoli : Gruppo Editoriale Esselibri – Simone.

Fadiga, Luigi (2003). *L'adozione*, Bologna: Il Mulino.

Farri Monaco, Marina / Niro, Maria Teresa (1999). *Adolescenti e adozione. Una Odissea verso l'identità*, Torino: Centro Scientifico Editore.

Gross Martine (2007). « Deux parents ou bien deux mamans ? Évolution des termes d'adresse et de désignation des liens dans les familles lesboparentales », in: Besson Jacques, Galtier Mirielle. *Mes papas, mes mamans, et moi ? La place de l'enfant dans les nouvelles parentalités* (Les Dossiers de Spirale), Ramonville Saint-Agne: Éditions érès, 91-108.

Integrazione/ Gli stranieri "puzzano". Ecco i pregiudizi a scuola (2006) Docu-

ment électronique disponible sur : <http://canali.libero.it/affaritaliani/cronache/stranieripuzzano1511.html> . Page consultée le 22 mars 2007.

ISTAT, *Le coppie che chiedono l'adozione di un bambino - Anno 2003* (2005)

Document électronique disponible sur : http://www.istat.it/salastampa/comunicati/non_calendario/20050201_01/testointegrale.pdf. Page consultée le 30 mai 2008.

Laggia Alberto (2008). « Rendiamole gratuite come quelle nazionali », in: *Famiglia Cristiana* ; 22, 45-46.

Miliotti, Anna Genni (2006). *Quello che non so di me*, Milano: Fabbri Editore.

Paganini, Gloria (2006). « Che razza di stranieri sono ? Storie di figli adottivi nella narrativa contemporanea », in : *Altri stranieri*; 28, 281-297.

Peila, Pierangela (1995). « Le motivazioni psicodinamiche nella scelta dell'adozione internazionale: dal figlio biologico al figlio interrazziale », in : *Minori Giustizia* ; 3, 25-33.

Tonizzo, Frida / Micucci, Donata (2003). *Adozione: perché e come*, Torino: UTET.

Toselli, Monica (2008). *Adottare un figlio. Guida per i genitori*, Firenze: Giunti Editore.

Venturi, Maria (1990). *Il cielo non cade mai*, Milano: BUR.

Vincitorio, Maria Maddalena (1995). « Qualche problema in più nell'adozione internazionale », in : *Minori Giustizia*; 3, 34-37.

Zecchi, Stefano (2003). *Amata per caso. Romanzo di un'adozione*, Milano: Mondadori.

1 En Italie, la loi n° 476 du 31 décembre 1998 - *Ratifica ed esecuzione della Convenzione per la tutela dei minori e la cooperazione in materia di adozione internazionale, fatta a L'Aja il 29 maggio 1993. Modifiche alla legge 4 maggio 1983, n. 184, in tema di adozione di minori stranieri/ Ratification et exécution de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (La Haye, 29 mai 1993). Modifications à la loi n° 194 du 4 mai 1983, sur l'adoption de mineurs étrangers et la loi n° 149 du 28 mars 2001 - Modifiche alla legge 4 maggio 1983, n. 184, recante « Disciplina dell'adozione e dell'affidamento dei minori », nonché al titolo VIII del libro primo del codice civile/ Modifications à la loi n° 184 du 4 mai 1983 « Discipline de l'adoption et du placement en famille d'accueil des enfants mineurs », ainsi que du titre VIII du livre premier du Code civil autorisent l'accès aux données concernant les origines biologiques.*

2 Le choix d'indiquer au pluriel les questions concernant la famille est motivé par le fait que, depuis quelques décennies, dans les pays occidentaux, nous assistons à une multiplication des formes familiales (familles recomposées, familles monoparentales, familles homoparentales...), des filiations (adoptives, légitimes, naturelles, sociales...), des parentalités (biologiques, sociales...) ainsi que des procréations (PMA, FIV, ICSI...). Comme le fait remarquer Gross (2007 : 91), toutes ces modifications sont entraînées par deux déliaisons majeures : la déliaison conjugalité/parentalité et la déliaison sexualité/procréation.

3 « Si può essere figli senza essere dei cloni dei propri genitori. »

4 « Mamma, vorrei andare in Russia a vedere dove sono nata...e [vedere] la mia mamma russa !»

5 « Certo, ci andremo. »

6 « E com'era strano dover raccontare tutte le nostre cose più intime a un estraneo, anzi, a diversi estranei, solo perché volevamo avere un bambino. »

7 « Tramite l'adozione internazionale [...] entra legittimamente e definitivamente nel cerchio più intimo degli affetti e dei legami personali non solo un estraneo alla famiglia ma, appunto, uno straniero.»

8 « Per trovare qualche cosa. »

9 « Sapere di [sua] mamma, quella che [l'] ha tenut[a] nella sua pancia, e vederla. »

10 Selon Freud, tout enfant développe le mythe du 'roman familial' qui consiste à s'inventer une autre famille que la sienne propre, et à s'imaginer que les parents ne sont pas ses vrais parents, qu'il en a eu de meilleurs, voire qu'il a été adopté. Pour ce qui est des enfants adoptés ce mythe n'est pas un fantasme, mais il s'agit au contraire d'une réalité à laquelle ils doivent faire face (Toselli 2008 : 120).

11 Par exemple, la procréation médicalement assistée a été récemment au centre de plusieurs débats et la loi n° 40 du 19 février 2004 - *Norme in materia di procreazione medicalmente assistita* / Normes en matière de procréation médicalement assistée a été modifiée par le décret du 11 avril 2008 - *Linee guida in materia di procreazione medicalmente assistita* / Directives en matière de procréation médicalement assistée.

12 À ce sujet, nous renvoyons à notre contribution, « *Evoluzione-rivoluzione della Famiglia: un approccio terminologico* » (Évolution-révolution de la Famille: une approche terminologique), présentée lors de la Journée d'étude *La famille italienne d'aujourd'hui - Persistence ou rupture d'un modèle traditionnel ?* (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 16 mai 2008) (Actes à paraître).

13 « Una visione di fecondità simbolica dell'esistenza. »

14 En 2003, sur 7.602 couples candidats à l'adoption, 67,8 % ont présenté une demande mixte, 19 % ont présenté une demande pour une adoption qui soit uniquement nationale et 13,2 % pour une adoption strictement internationale (ISTAT 2005 : 1).

15 Le 5 juin 1967, la loi n° 431 *Modifiche al Titolo VIII del Libro I del Codice civile «Dell'adozione » ed inserimento del nuovo Capo III con il titolo « Dell'adozione speciale »* / Modifications au Titre VIII du Livre I du Code civil « De l'adoption » et insertion du nouveau Chapitre III « De l'adoption plénière » est approuvée, mais elle n'établit pas des règles précises en matière d'adoption internationale.

16 La loi n° 184 du 4 mai 1983 - *Disciplina dell'adozione e dell'affidamento dei minori* / Discipline de l'adoption et du placement en famille d'accueil des enfants mineurs régleme nte pour la première fois l'adoption internationale en Italie.

17 On passe ainsi de 88 adoptions internationales en 1979 à 1545 adoptions internationales en 1988 (Peila 1995 : 29).

18 « Di sicuro un'altra persona l'avrà tenuta in braccio [...] ancora prima di me. Ma non mi era mai venuto in mente, o forse non ci volevo pensare, prima. Era una storia che non mi apparteneva. »

19 « Il bambino non è nato nel momento nel quale lo abbiamo conosciuto. »

20 Ce principe a été établi par la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (La Haye, 29 mai 1993).

21 2007 a été une année record avec l'arrivée en Italie de 3.420 enfants adoptés (Laggia 2008 : 45).

22 Si au premier semestre 2007, 774 enfants mineurs entrés en Italie venaient d'Europe (46,2%), seuls 126 étaient noirs et venaient d'Afrique (7,5%) (*Coppie e bambini nelle adozioni internazionali 2007* : 18).

23 Notre néologisme (Peila 1995, *op. cit.*).

24 Dans un autre contexte, une réflexion sur les différences et/ou les similitudes dans la recherche identitaire des enfants étrangers adoptés et des enfants étrangers issus de l'immigration mériterait d'être approfondie.

25 Pour en citer quelques exemples, les recompositions familiales (conséquence du divorce), les formes familiales où les parents ne sont pas les géniteurs de leurs enfants (lorsqu'il y a recours à la fécondation hétérologue ou à une mère porteuse), les familles monoparentales et homoparentales, etc.

26 *Cambiano classe ai figli: ci sono gli stranieri, puzzano* (2007), *Integrazione/ Gli stranieri "puzzano". Ecco i pregiudizi a scuola* (2006).

27 Il s'agit d'une motion en matière d'accès des élèves étrangers à l'école qui prévoit la création de classes spéciales uniquement ouvertes aux enfants issus de l'immigration (*Classi ponte per alunni stranieri - Sì della Camera a mozione Lega 2008*).

Français

La question de la filiation se situe au croisement de multiples interrogations sur le devenir de la société italienne contemporaine, qui se trouve aujourd'hui confrontée à de nombreux changements. La filiation adoptive, et notamment l'adoption internationale, sont strictement liées à la question identitaire car les parents ainsi que l'enfant (ou les enfants) ressentent dans la plupart des cas le besoin de rechercher et/ou de (re)trouver leur identité de parents et d'enfant adoptifs. À cette recherche identitaire personnelle s'ajoute la nécessité d'une réflexion identitaire nationale, dans une Italie encore attachée à ses traditions, mais qui, désormais, doit se confronter à l'«Autre-étranger-italien» et l'accepter.

English

The matter of filiation is at the heart of many questions about the future of the contemporary Italian society, which is confronted with many important changes. The adoptive filiation and above all the international adoption are strictly connected with identity. In fact, parents and child (or children) have to find and/or to regain their own identity by fostering parents and child. This personal identity seeking also exists at a national level, since traditions are still very strong in Italy. However, the society is confronted with and has to accept the 'Other-foreign-Italian'.

Enrica Bracchi

Lectrice d'Italien, Université de Nantes UFR Langues - Département d'Etudes Italiennes, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes cedex 3, et Doctorante en Italien, CRIX Centre de Recherches Italiennes, Université Paris Ouest Nanterre La Défense (EA 369 Et